

4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Je veux bien qu'on offre aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur choix, mais, au lieu de poser les questions à l'aide de mots, je les poserais sous forme de modèles de drapeau. Le bulletin compterait quatre, cinq ou six des modèles les plus populaires dont pourrait convenir un comité où tous les partis seraient représentés, ou une commission, et les gens n'auraient qu'à inscrire un «X» vis-à-vis le modèle de leur choix. Si l'on adoptait cette méthode, je ne vois pas pourquoi on ne réussirait pas à faire accepter un drapeau qui puisse devenir un facteur d'unité au Canada.

Certaines personnes ont une préférence pour le pavillon rouge; d'autres préfèrent le drapeau aux trois feuilles d'érable, d'autres le drapeau à feuille d'érable unique. Mais il est d'autres gens qui n'appuient aucun de ces drapeaux et qui cherchent un compromis: c'est le groupe avec lequel je sympathise. Si on insiste pour conserver le pavillon rouge non modifié, un fort élément de la population sera mécontent. Si le modèle aux trois feuilles d'érable est imposé par la Chambre, bien d'autres gens demeureront insatisfaits. On prétendra qu'on ne peut jamais en arriver à un dessin satisfaisant tout le monde, et j'admets cette assertion.

Cependant, je crois qu'on pourra satisfaire le plus de gens possible et se rapprocher de l'unanimité en acceptant un drapeau convenant à la majorité des habitants du pays. La plupart des députés ont sans doute reçu ce petit drapeau. J'ai, à la main, un modèle pliable composé d'une croix rouge et d'une croix bleue sur fond blanc, avec feuille d'érable superposée au centre. Ce modèle a été proposé par un de nos collègues de la province de Québec. Une autre proposition venant d'un de nos collègues de la province de Québec consiste en un drapeau divisé diagonalement à partir du coin extérieur du haut jusqu'au coin intérieur du bas, le triangle supérieur, de couleur rouge, contenant un petit Union Jack —assez petit, non pas un quart de drapeau, comme c'est le cas pour le pavillon rouge—et le triangle extérieur, de couleur blanche, contenant la fleur de lis. Je propose ces drapeaux uniquement à titre de compromis possible, qui pourrait satisfaire chacun et tendrait à l'unité plutôt qu'à la division.

L'opposition a un rôle à jouer. Selon les règles et la tradition du Parlement, l'opposition a le devoir et le droit d'empêcher le gouvernement de prendre des mesures qui ne serviraient pas au mieux les intérêts de l'ensemble du pays. L'opposition officielle croit que les procédés—et je répète les mots «les procédés»—utilisés par le gouvernement pour

établir un nouveau drapeau national nuisent à l'intérêt du pays et devraient être abandonnées en faveur d'une autre méthode. Ces procédés ne sont qu'une imposition autocratique, à la majorité des Canadiens, contre leur volonté et malgré leurs protestations, du prétendu drapeau d'un seul parti, drapeau de caractère politique, choisi unilatéralement et fort peu satisfaisant.

On a offert un congé d'été au Parlement pour l'encourager à approuver la résolution et on l'a menacé d'élections, en cas de refus. L'entêtement actuel du gouvernement à forcer le Parlement à régler la question du drapeau a bouleversé les habitudes ordonnées du Parlement, a retardé le programme législatif de la présente session et terni l'image qu'on se fait de cette institution. Les méthodes employées par le gouvernement n'ont pas provoqué l'unité et ont privé les Canadiens de la satisfaction qu'entraînerait vraisemblablement l'adoption d'un drapeau national distinctif acceptable pour tous.

L'attitude du gouvernement s'est révélée un échec. Elle a suscité le mécontentement et la désunion. Le moment est venu d'aborder de façon différente le problème du drapeau. Je proposerais que le gouvernement abandonne sa résolution actuelle qui compromet notre existence nationale et suscite la désunion et qu'on entreprenne des recherches suivies en vue de trouver d'autres modèles de drapeau plus satisfaisants, grâce à l'institution d'un comité formé de membres de tous les partis, le choix définitif étant effectué par un plébiscite ou référendum national.

Il ne s'agit pas là d'une idée irréfléchie et soudaine. Le 24 février, j'ai posé au premier ministre (M. Pearson), à l'appel de l'ordre du jour, la question suivante qui figure à la page 144 du hansard:

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à donner au peuple canadien un drapeau national distinctif, a-t-on réfléchi, ou réfléchi-t-on, à la possibilité de lui en laisser le choix par la voie d'un plébiscite ou référendum, parmi les divers dessins les plus prisés, y compris le pavillon rouge du Canada?

Et le ministre a répondu:

Tout ce que je puis dire en ce moment, monsieur l'Orateur, au sujet de la méthode qu'il y aurait lieu d'adopter dans ce cas, c'est que le Parlement devrait, sans nul doute, être mis en mesure de décider pour ou contre un drapeau en particulier. Quant à la question de savoir s'il serait souhaitable de procéder à un référendum pour permettre à la population de faire un choix entre un certain nombre de dessins ou modèles, je voudrais bien y réfléchir avant de l'accepter.

J'espère, qu'à la suite du présent débat, le premier ministre se voit en mesure d'adopter cette ligne de conduite.